

# L'édito par Laurence Hulin

Atelier Développement Responsable du Sncd, Directrice développement responsable et pilotage MEDIAPOST Communication

# Réduire les inégalités dans votre entreprise, ça peut rapporter gros !

iversité, parité, insertion des travailleurs handicapés, formations, ces principes sont les bases d'une entreprise pérenne. De nombreuses études ont démontré qu'avec une politique sociale avancée les entreprises sont plus performantes, résistent mieux aux crises financières et sont celles qui dominent leur marché. Alors n'attendez plus!







Pour que votre entreprise soit plus performante, la mise en œuvre d'une politique sociale innovante est primordiale et doit a minima intégrer les points suivants :

- Faire que vos salariés soient le reflet de la société et ce à tous les niveaux hiérarchiques.
- Fédérer les collaborateurs en les impliquant via des actions de communication interne.
- Augmenter la qualité de vie au travail des salariés via des formations et un management responsable.
- Bannir toutes formes de discrimination.

En parallèle, des actions peuvent être menées afin de réduire les charges.

La taxe **AGEFIPH**, par exemple : grâce à l'insertion de 6 personnes handicapées, une entreprise de 100 personnes peut éviter de payer 85 000 € de taxe AGEFIPH.

Cette même entreprise peut intégrer des **ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou des **EA** (Entreprise Adaptée d'utilité sociale dont les salariés sont à 80% des travailleurs handicapés) dans sa politique d'achat responsable. **Cette démarche lui permettra d'obtenir des unités bénéficiaires et ainsi de diminuer sa contribution à l'AGEFIPH.** 

Les bénéfices de la mise en place **d'une politique sociale performante** sont nombreux, alors n'hésitez plus!

# **Idées reçues :**

# Le handicap?



ous avons tous une représentation spontanée du **handicap** de type « personne en fauteuil roulant » ou encore « déficience visuelle ». Cette vision s'avère très loin de la réalité : ainsi un salarié qui souffre de lombalgies peut dans certains cas bénéficier du statut de travailleur handicapé et ainsi de l'aménagement de son poste de travail. Le handicap peut donc revêtir de multiples formes et différents degrés, être définitif ou passager.



L'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) propose la définition suivante du handicap : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société » subie, dans son environnement, par une personne ; et ce pour quelque raison que ce soit. Une étude de l'INSEE (HID 1999) estime à environ 23 millions le nombre de personnes concernées par le handicap en France.

Dans un souci d'égalité et de non-discrimination le législateur protège les salariés handicapés. Les entreprises peuvent s'appuyer sur des associations, dont l'**AGEFIPH**, pour les accompagner dans l'insertion de travailleurs handicapés : recueillir des informations, mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation, recruter ou sous-traiter auprès du secteur protégé et adapté.

A défaut du respect de ces obligations (le recrutement de salariés handicapés doit représenter 6% de l'effectif de l'entreprise) et d'actions directes engagées en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'entreprise est tenue d'acquitter une contribution auprès de l'AGEFIPH: une contribution financière souvent supérieure à l'investissement dans l'embauche de salariés handicapés et à l'opposé d'une posture de diversité et de non-discrimination.

### Le saviez-vous :

## Certification OHSAS 18001, Santé et Sécurité au travail

Vous souhaitez formaliser votre engagement en matière **de santé et de sécurité au travail** ? Prévenir les accidents, mieux évaluer les risques et les réduire ? Améliorer les conditions de travail dans votre entreprise en réduisant vos coûts et en prenant en compte les exigences réglementaires de plus en plus complexes ? Prendre des engagements concrets auprès de votre personnel ?

Choisissez la certification OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) qui est la référence internationale pour les systèmes de gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST). En réduisant le nombre de dommages au travail, elle vous aidera à améliorer la performance de votre entreprise.



Le référentiel OHSAS 18001 ne vise en aucun cas la sécurité des produits ou des services.

La certification de votre SST, selon le référentiel OHSAS, est la reconnaissance de votre implication et des résultats obtenus vis-à-vis de vos salariés et de vos partenaires.

#### Quels sont les bénéfices de la norme OHSAS 18001?

- réduction du nombre d'accidents de travail,
- réduction des coûts directs et indirects,
- augmentation de la productivité et de la performance,
- mise en place d'une gestion globale et structurée des risques,
- démonstration de votre engagement à améliorer la santé et la sécurité de vos salariés,
- amélioration de votre image auprès de vos partenaires, donneurs d'ordres et clients,
- augmentation potentielle de votre chiffre d'affaires via la réponse à de nouveaux appels d'offres.

#### Quelles sont les conditions pour vous présenter à la certification OHSAS 18001?

La certification **OHSAS 18001** est une démarche volontaire. Pour vous présenter dans les meilleures conditions de réussite, il est préférable que le SST au travail existe depuis au moins 6 mois et qu'un audit interne et une revue de direction aient été réalisés.

Pour plus de performance et pour démontrer votre engagement en matière de développement durable, vous pouvez combiner les certifications ISO 9001 et ISO 14001 avec la certification OHSAS 18001.

### **Trucs & Astuces**

# Avez-vous déjà pensé à l'impression solidaire ?

Pour la réalisation de vos supports de communication, rien de mieux que de faire appel à un **imprimeur solidaire**. Ce mode d'impression, en plein essor, vous permet de contribuer à l'insertion de travailleurs handicapés dans le monde du travail.



Le plus pour vous, ces achats permettent aux sociétés de plus de 20

personnes de compenser le quota obligatoire de personnes handicapées qu'elles doivent embaucher via l'attribution d'unités bénéficiaires et ainsi de diminuer le montant de leur cotisation **AGEFIPH.** 

C'est un partenariat gagnant-gagnant!

# Témoignage:

### Franck DREYER - Directeur Marketing Direct de Reed Data

«Depuis 9 ans, Reed Expositions mène un politique volontariste en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap. En 2009, le service achats marketing a été mandaté pour développer la sous-traitance avec le secteur adapté ou protégé. Le montant des achats a été multiplié par 7 en cinq ans. Cette année, l'entreprise organise un challenge destiné à environ 200 acheteurs de l'entreprise pour les impliquer personnellement dans les achats orientés sur les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). »









- Du 16 au 22 septembre : Semaine européenne de la mobilité
- Du 21 au 23 octobre : World Forum Lille Le Forum mondial de l'économie responsable
- Du 17 au 22 novembre : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
- 22 au 30 novembre : Semaine européenne de la réduction des déchets

Retrouvez l'ensemble de nos publications concernant le Dévéloppement Responsable sur notre site : <a href="http://www.sncd.org/news-responsable/">http://www.sncd.org/news-responsable/</a>

### Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Laurence HULIN de MEDIAPOST Communication, Virginie FILLION de l'IEMD, Anne BERIOT-CAYLA du Sncd et Franck DREYER de REED DATA. Et pourquoi pas vous demain ?

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable : Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle News Responsable sur la mobilité.

